

REÇU EN PREFECTURE
NANTES, le
20 AOUT 2019

TROISIEME PARTIE :

LES ANNEXES

TROISIEME PARTIE : LISTE DES ANNEXES

N° A1 : le procès verbal de synthèse remis le 19 juillet au maitre d'ouvrage

N° A2 : les compléments et réponses du maitre d'ouvrage reçus le 10 juillet 2019 et sa lettre d'accompagnement datée du 9 juillet 2019

N° A3 (1 à 4) : les copies des insertions dans les quotidiens régionaux diffusés localement - Ouest-France (éditions des 3 et 21 juin 2019) et Presse Océan (éditions des 3 et 21 juin 2019)

N° A4 (1et 2): les certificats d'affichage de Mme la Présidente de Nantes Métropole (daté du 26 juillet 2019) et de Mme la maire de Nantes (daté du 22 juillet 2019) .

N° A5 : un extrait du site des services de l'Etat attestant de la mise en ligne du dossier

N° A6 (1 à 3) : les procès verbaux dressés par huissier (SCP huissiers associés Jorand, Goberty et Van Gorkumen) et leur constat photographiques, d'une part datés des 3 et 19juin, et 22 juillet 2019 et d'autre part attestant de « l'affichage sur site ».

N° A7 : l'édition papier du registre d'enquête dématérialisé (contributions et documents annexés)

N° A8 : la copie de la lettre remise dans la boîte d e l'un des membres du collectif du Bois Hardy datée du 15/07/2019 et adressée le 16/07/2019 par voie postale en lettre suivie (n° 3Y00008652249) .

Visa du commissaire enquêteur



Michel Monier